



Colmar

Règlement intérieur

Auberge de jeunesse de la Mittleharth

2 rue Pasteur

Décembre 2025

L'Auberge de jeunesse de la Mittelharth est avant tout un lieu de partage et de convivialité. Nous prônons l'ouverture d'esprit, le respect et la bienveillance.

C'est également un hébergement collectif où il y a quelques règles pour que chacun profite pleinement de son séjour. En effet, le bon fonctionnement de l'auberge et l'ambiance qui y règne dépendent avant tout du respect que chacun porte à autrui, aux lieux et au matériel.

Les animaux ne sont pas acceptés, exception faite pour les chiens guide et d'assistance.

L'auberge de jeunesse n'est pas responsable des vols éventuels.

NB : notre établissement est placé sous vidéosurveillance 24h/24h.

SECURITE

L'accès aux chambres est réservé uniquement aux résidents.

Les mineurs doivent être accompagnés d'adultes.

Il est interdit de consommer de l'alcool ou de fumer dans l'enceinte du bâtiment (même aux fenêtres des chambres).

Il est interdit de se droguer dans l'auberge (dans les chambres, parties communes et à ses abords).

Toute personne présentant un risque pour la sécurité des autres ou du bâtiment sera expulsée et les autorités compétentes seront averties.

SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

Les voyageurs doivent se montrer courtois et respectueux vis-à-vis du personnel de l'auberge et des autres voyageurs. Ils s'abstiennent de toute violence verbale ou physique, de tout comportement ou propos à caractère sexuel, raciste, sexiste, antisémite, homophobe et discriminatoire.

De jour comme de nuit, il est obligatoire de retenir les portes afin qu'elles ne claquent pas.

De 22h à 7h, il est interdit de faire du bruit dans les couloirs ou les dortoirs. Vous pouvez discuter, lire ou jouer calmement dans la salle TV.

Les accompagnateurs sont responsables du comportement de leur groupe, particulièrement des jeunes mineurs qui leur ont été confiés. Ils ne peuvent en aucun cas se décharger sur le personnel de l'auberge.

A VOTRE ARRIVEE

Les arrivées à l'auberge de jeunesse se font de 15h à 23h.

Si vous remarquez un problème dans la chambre, merci de le signaler à l'accueil dès votre arrivée.

Lors de l'enregistrement, il sera demandé pour chaque personne une pièce d'identité valide ainsi que le paiement du séjour (carte bancaire, espèces, chèque et chèques vacances) si ce dernier n'a pas déjà été effectué en ligne au préalable.

Il vous sera alors remis la clé de votre chambre, vos draps (Nota Bene : pour les groupes ayant réservé, les draps seront déjà déposés dans les dortoirs), le code wifi et le code pour la porte d'entrée. Pour les voyageurs ayant réservé un petit-déjeuner, nous vous remettrons un ticket par personne et par jour.

Pour toute modification de votre séjour (départ anticipé, séjour prolongé, changement de dortoirs...), merci de vous adresser à l'accueil de l'auberge au plus tard la veille avant 20h. L'accueil est ouvert de 7h à 11h (12h pour les personnes en cours de séjour) et de 15h à 23h.

Il faut faire la demande à l'accueil pour accéder au local vélo.

Nous louons du linge de toilette si besoin.

PENDANT VOTRE SEJOUR

Nous vous demandons de veiller à ne pas détériorer les meubles ni changer l'aménagement des chambres : ceux qui vous succéderont vous en seront reconnaissants !

Les portes de l'auberge sont fermées à partir de 21h. De 21h à 23h, vous pouvez sonner à l'interphone pour échanger avec le surveillant de nuit. Passé cet horaire, il faudra utiliser le code de la porte d'entrée.

*Les chambres

Les chambres sont disponibles à partir de 15h et à libérer pour **10h30 au plus tard le jour de votre départ**. En dehors des jours d'arrivée et de départ, les chambres doivent être libérées pendant la période de nettoyage (entre 10h30 et 12h), sauf mention contraire de votre part. Les chambres devront être libérées à 12h.

Un espace collectif est à votre disposition pour déposer vos bagages.

Les chambres sont non mixtes. Nous offrons néanmoins aux groupes la possibilité de partager la même chambre.

A partir de 22h, il est impératif de respecter le sommeil des autres voyageurs de votre chambre. Il est interdit de cuisiner, de manger dans les chambres et d'y brancher des appareils électriques de fort voltage (réchaud, bouilloire, etc.).

*Les espaces de vie commune

Au 2^{ème} étage, une salle TV ainsi que des distributeurs (boissons, nourriture, brosses à dents) sont accessibles de 15h à 11h le lendemain (12h pour les personnes en cours de séjour, hors jour de départ).

Des poubelles de tri sont à votre disposition dans les espaces communs.

Une cuisine toute équipée est mise à votre disposition de 15h à 11h le lendemain au 2^{ème} étage. Un frigo est à votre disposition pour entreposer des denrées périssables, en respectant les conditions d'utilisation affichées dans la cuisine.

Chacun est prié de nettoyer et de ranger les ustensiles qu'il a utilisés et de laisser les lieux propres. A noter que pour des raisons de sécurité, le four et les plaques chauffantes sont automatiquement désactivés à partir de 23h.

***Les douches et sanitaires**

Les sanitaires sont accessibles de 15h à 11h le lendemain (12h pour les personnes en cours de séjour, hors jour de départ).

Nous remercions de laisser les douches et sanitaires dans l'état dans lequel vous les avez trouvés à votre arrivée.

***Le réfectoire**

Les petits-déjeuners sont servis tous les jours de 7h30 à 9h30.

Seules les personnes ayant un ticket peuvent y accéder.

Les groupes peuvent privatiser le réfectoire (cf tarifs) pour des réunions ou organiser un dîner livré.

A VOTRE DEPART

Les chambres doivent être impérativement libérées avant 10h30 et l'auberge quittée à 11h.

Nous vous remercions de laisser la chambre dans l'état dans lequel vous l'avez trouvée à votre arrivée. Nous vous demandons de plier les couvertures sur le lit et de déposer les draps dans les bacs prévus à cet effet.

Il faut déposer la clé à l'accueil avant votre départ. En cas d'absence, vous pouvez la laisser dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil.

Tout objet personnel oublié ne sera expédié que sur votre demande et à vos frais.

La Direction et toute l'équipe de l'Auberge de Jeunesse de Colmar vous souhaitent un agréable séjour.

Le présent règlement est affiché dans les lieux officiels habituels, notamment à la réception de l'Auberge de jeunesse.

Colmar, le 12/12/2025

Le Maire
Eric STRAUMANN

